

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux Commissions administratives paritaires,
VU l'arrêté du 25 juillet 2014 consolidé le 2 septembre 2018 relatif à la réduction de la durée des mandats des membres Commissions administratives paritaires,
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections administratives paritaires signé par le bureau de vote électronique centralisateur le 6 décembre 2018,
VU le décret du 26 novembre 2018 portant nomination de Mme Valérie BAGLIN-LE GOFF en qualité de Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Essonne,
VU l'arrêté rectoral du 3 décembre 2018 portant délégation de signature à Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Essonne,

DIPER

Téléphone
01 69 47 84 01
Mél.
ce.ia91.diper@ac-versailles.fr

site Internet
www.ac-versailles.fr/dsden91

Boulevard de France
91012 Evry cedex

ARRETE 2020 DSDEN.SG. n°3
Du 5 février 2020

Article 1 :

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont chargés de représenter l'Administration à la Commission Administrative Paritaire Départementale des Instituteurs et Professeurs des écoles de l'Essonne.

REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Madame BAGLIN-LE GOFF, Directrice académique des Services de l'Éducation Nationale de l'Essonne
- Monsieur BLANES, Directeur académique adjoint des Services de l'Éducation Nationale de l'Essonne
- Monsieur BERTRAND, Secrétaire général,
- Monsieur JAVOY, Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint à Madame la Directrice Académique
- Monsieur LE GAL, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Madame TRESALLET, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame LOLLIER-REUSS Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame BONDEAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame VALDENNAIRE, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Monsieur LE FUR, Inspecteur de l'Éducation Nationale

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- Madame DUCEUX, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame DEGORCE-DUMAS, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame BINTZ, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Madame NEPLAZ, Inspectrice de l'Éducation Nationale
- Monsieur BOISSIERE, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Madame JAMOT, Attachée hors classe d'Administration de l'État

- Madame GATESI Attachée d'Administration de l'État
- Madame MENDIBOURE, Attachée principale d'Administration de l'État
- Madame SOUSTRE, Attachée principale d'Administration de l'État
- Madame HACINI, Attachée d'Administration de l'État

Article 2 :

La représentation des membres du personnel est assurée par les élus dont les noms suivent :

REPRESENTANTS TITULAIRES

PROFESSEURS.DES.ECOLES.CLASSE.EXCEPTIONNELLE

- Madame MONGAS Pascale, SNUIPP-FSU

PROFESSEURS.DES.ECOLES.HORS.CLASSE

- Monsieur FUSTEC Jean-François, SNUIPP-FSU

INSTITUTEURS.ET.PROFESSEURS.DES.ECOLES.CLASSE.NORMALE

- Madame PEREZ Sonia, SNUIPP-FSU
- Monsieur CHARTIER Jean-Philippe, SNUIPP-FSU
- Madame BUC Pascaline, SNUIPP-FSU
- Madame PERRIOLLAT Marilu, SNUIPP-FSU
- Madame GOMEZ Eleonor, SNUIPP-FSU
- Madame BARGES Catherine, SE-UNSA
- Monsieur MOUGE Franck, SGEN-CFDT
- Madame GODOY Caroline, SNUDI-FO

REPRESENTANTS SUPPLEANTS

PROFESSEURS.DES.ECOLES.CLASSE.EXCEPTIONNELLE

- Monsieur TESSIER Jean-Claude, SNUIPP-FSU

PROFESSEURS.DES.ECOLES.HORS.CLASSE

- Madame NOLLET Martine, SNUIPP-FSU

INSTITUTEURS.ET.PROFESSEURS.DES.ECOLES.CLASSE.NORMALE

- Madame BATY Sandrine, SNUIPP-FSU
- Madame MULLER Isabelle, SNUIPP-FSU
- Monsieur MOREAU Christophe, SNUIPP-FSU
- Madame GARNIER Manon, SNUIPP-FSU
- Madame MUTEL Sarah, SNUIPP-FSU
- Madame CHABROT Sarah, SE-UNSA
- Madame SENATOR Cécile, SGEN-CFDT
- Monsieur ROUSSEL David, SNUDI-FO

La Directrice Académique


Valérie BAGLIN-LE GOFF